

Armées : les réservistes citoyens n'auront plus de grades honorifiques

Par [Alexis Feertchak](#)

Publié il y a 8 heures,

Mis à jour il y a 7 heures

Le chef d'état-major des Armées souhaite éviter une «confusion» avec les réservistes opérationnels voire avec les militaires d'active.

C'était une demande ancienne de beaucoup de militaires qui voyaient dans l'attribution de grades honorifiques aux réservistes citoyens une source de confusion. Désormais, les membres de la réserve citoyenne ne seront plus ici «*lieutenant*», là «*colonel*». Le général [Thierry Burkhard](#), chef d'état-major des Armées, a annoncé dans une lettre datée du 25 janvier «*mettre fin à l'attribution de grades honorifiques aux réservistes citoyens de défense et de sécurité*» qui «*induisent une confusion entre les différents types de réserves, voire avec le personnel militaire d'active, et créent des incompréhensions préjudiciables à la cohérence de l'ensemble*».

En attendant une future réforme réglementaire de ce statut, ces volontaires agréés par le ministère des Armées mais ne disposant pas du statut militaire se verront simplement appeler «*officier de la réserve citoyenne*». À l'avenir, ils pourront «*porter un insigne distinctif de l'appartenance à la réserve citoyenne et, le cas échéant, un marquant relatif à leur ancienneté dans la réserve citoyenne*», précise le CEMA.

Réserve citoyenne et réserve opérationnelle

La réserve citoyenne, qui existe dans les trois armées (Terre, Marine, Air) depuis la suspension du service militaire, ainsi que dans la gendarmerie nationale, ne doit pas être confondue avec la réserve opérationnelle. «*La vocation première des réservistes citoyens est de conforter le lien*» entre l'armée et la nation, peut-on lire sur le site du ministère des Armées, qui qualifie ces «*collaborateurs bénévoles du service public de la défense*» d'«*ambassadeurs*» chargés de «*promouvoir l'esprit de défense au sein de la société civile*». Ils ne portent plus l'uniforme, qui existait notamment dans la Marine nationale, mais une tenue civile avec port de l'insigne de la réserve citoyenne, rappelait déjà le général Burkhard dans une note de 2021.

C'est son prédécesseur, le général François Lecointre, qui avait pris la décision la même année, juste avant son départ de l'état-major, de revenir sur le port de l'uniforme chez les marins réservistes citoyens. «*En arborant les galons d'un capitaine de corvette, vous pourriez vous trouver dans la situation d'être salué par un vieux maître principal dont les compétences dans le domaine maritime seraient dix fois supérieures aux vôtres et ce uniquement parce qu'il vous prendra pour un capitaine de corvette ou un réserviste opérationnel. Et je ne trouve pas cela bien*», avait-il expliqué lors d'une audition parlementaire, cité par le site Opex 360.

Les réservistes opérationnels signent quant à eux un contrat d'engagement d'un à cinq ans, disposent d'un grade (qui n'est pas seulement honorifique), portent l'uniforme, reçoivent une rémunération et ont pour objectif d'«*apporter un renfort temporaire aux forces armées, pour la protection de la France ou dans le cadre d'opérations conduites à l'étranger*».

La rédaction vous conseille

- [Turquie : les images impressionnantes de l'atterrissage d'urgence d'un avion militaire Transall après un incident technique](#)
- [Pour la première fois, le Japon achète 400 missiles de croisière Tomahawk aux États-Unis](#)
- [Drones navals et aériens, missiles... La bataille de la mer Rouge se poursuit entre les rebelles Houthis et la coalition](#)

Sujet

armée